

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Adresse

Janvier 2024

### **Fusion du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Coupon Select Plus V (Compartiment absorbé) dans le Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Capital Plus Global (Compartiment absorbant) le 20 mars 2024**

Cher Actionnaire,

Vous détenez dans votre compte-titres des Actions du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Coupon Select Plus V.

#### **Pourquoi cette fusion intervient-elle ?**

Allianz Global Investors passe constamment en revue les opportunités d'investissement offertes à ses investisseurs afin de s'assurer que ses produits répondent aux attentes et aux objectifs des clients.

La revue a révélé qu'il n'était plus possible de gérer efficacement le Compartiment absorbé en raison de la faiblesse de ses actifs sous gestion (AuM). Par conséquent, il a été conclu qu'il était dans l'intérêt des investisseurs de fusionner ce compartiment avec un autre compartiment (Compartiment absorbant).

Cette proposition de fusion permettra de rationaliser la gamme de produits et de renforcer l'efficacité en tirant parti des économies d'échelle.

À ce titre, le Conseil a considéré qu'il était dans l'intérêt des investisseurs de fusionner le Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Coupon Select Plus V avec le Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Capital Plus Global, comme exposé dans le tableau ci-après :

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Markus Nilles  
Dirk Raab

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Nom du Fonds	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Coupon Select Plus V		Allianz Capital Plus Global	
Catégories d'Actions	Catégorie d'Actions	Code ISIN / N° de titre allemand	Catégorie d'Actions	Code ISIN / N° de titre allemand
	A2 (EUR)	LU1728567303 / A2JE2L	C (EUR)	LU2337294263 / A3CNLT
	AT2 (EUR)	LU1728567485 / A2JE2M	CT (EUR)	LU2337294347 / A3CNLU
Date de fusion	<b>20 mars 2024</b>			

### Comparaison des politiques d'investissement et des profils de risque

Nom du Fonds	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Coupon Select Plus V		Allianz Capital Plus Global	
Objectif d'investissement	Accroissement du capital et génération de revenus sur le long terme via l'investissement dans un vaste éventail de catégories d'actifs, en particulier sur les marchés obligataires, d'actions, alternatifs et monétaires mondiaux. Le Compartiment peut également atteindre son objectif d'investissement par des placements dans des fonds d'investissement internes assortis de différentes orientations régionales à partir d'un univers d'investissement mondial.		Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement sur les Marchés d'actions et obligataires mondiaux conformément à la Stratégie de durabilité multi-actifs.	
Catégories d'actifs autorisées	Le Compartiment peut investir jusqu'à 60 % de ses actifs sur les Marchés émergents. Les investissements dans des fonds cibles considérés comme des « Fonds des marchés émergents » selon la classification Morningstar sont inclus dans cette limite.		Les actifs du Compartiment peuvent être investis sur les Marchés émergents,	
	Le Compartiment peut investir jusqu'à 60 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 1 Les investissements dans des fonds cibles considérés comme des « Fonds à haut rendement » selon la classification Morningstar sont inclus dans cette limite.		Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 2	
	Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs en Dépôts et les investir en instruments du marché monétaire et (dans la limite de 100 % des actifs du Compartiment) dans des Fonds monétaires à titre temporaire à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif et/ou dans d'autres circonstances exceptionnelles et si le gérant le juge dans l'intérêt du Compartiment.		Le Compartiment peut investir jusqu'à 75 % de ses actifs en Dépôts ou les investir en Instruments du marché monétaire et (dans la limite de 10 % des actifs du Compartiment) dans des fonds monétaires à titre temporaire à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif et/ou dans d'autres circonstances exceptionnelles et si le gérant le juge dans l'intérêt du Compartiment.	
	/		Le Compartiment peut investir au moins 90 % de ses actifs en Actions et/ou en Titres de créance conformément à la Stratégie de durabilité multi-actifs et/ou dans des Fonds cibles SFDR internes. Le modèle précontractuel du Compartiment décrit toutes les informations pertinentes concernant le champ d'application, les informations détaillées et les exigences de la stratégie, ainsi que les critères d'exclusion appliqués.	
	Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation).		Le Compartiment peut investir au moins 25 % de ses actifs et jusqu'à 40 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) conformément à l'objectif d'investissement.	

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Markus Nilles  
Dirk Raab

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Nom du Fonds	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Coupon Select Plus V	Allianz Capital Plus Global
	Le Compartiment peut investir ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC de manière illimitée.	
		Le Compartiment peut investir jusqu'à 75 % de ses actifs dans des Titres de créance conformément à l'objectif d'investissement.
		Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des ABS et/ou MBS de qualité « Investment grade ».
		Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs sur les marchés obligataires de la RPC.
		Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises.
		La Restriction relative à Hong Kong s'applique.
		La Restriction relative à Taïwan s'applique.
		La Restriction d'investissement VAG s'applique
		La Restriction LAFI (Alternative 2) s'applique.
Indice de référence	Aucun	Indice de référence : 70 % BLOOMBERG Global Aggregate 500 Excl. CNY Total Return + 30 % MSCI AC World (ACWI) Total Return Net. Degré de liberté : important. Chevauchement escompté : majeur.
Priorité de placement	Marchés mondiaux des obligations, actions, produits alternatifs et monétaires	Marchés mondiaux des actions et des obligations
Critère SFDR	Le Compartiment satisfait uniquement aux exigences de transparence prévues par l'Article 6 du SFDR	Le Compartiment est géré conformément à l'Article 8 (1) du SFDR
Éléments contraignants de la Stratégie d'investissement (uniquement pour les Compartiments conformes aux Articles 8 et 9 du SFDR)		Un Compartiment géré conformément à la Stratégie de durabilité multi-actifs (« Stratégie MAS ») investit dans (i) des Actions et/ou des Titres de créance de sociétés qui présentent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou qui exercent des activités contribuant à un objectif environnemental ou social et/ou (ii) des Obligations vertes et/ou sociales et/ou dans des Obligations durables et/ou (iii) des Fonds cibles SFDR.
		Dans l'ensemble, le Gérant est tenu d'investir au moins 90 % des actifs du Compartiment dans des Fonds cibles SFDR et/ou dans des Actions et/ou des Titres de créance conformément à la Stratégie de durabilité multi-actifs.
		Application des critères d'exclusion minimums suivants en matière de durabilité pour les investissements directs (à l'exception des liquidités, des produits dérivés, des Fonds cibles externes et des Fonds cibles internes qui ne suivent pas une stratégie durable) :
Critères d'exclusion minimums (uniquement)		Titres émis par des sociétés enfreignant gravement les principes et les directives, tels que les principes du

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Markus Nilles  
Dirk Raab

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Nom du Fonds	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Coupon Select Plus V	Allianz Capital Plus Global
pour les Compartiments conformes aux Articles 8 et 9 du SFDR)		Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en raison de pratiques problématiques en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.
		Titres émis par des sociétés impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires).
		Titres émis par des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de leur implication dans les armes, équipements militaires et services connexes.
		Titres émis par des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique.
		Titres émis par des sociétés de services publics qui génèrent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires du charbon.
		Titres émis par des sociétés impliquées dans la production de tabac et titres émis par des sociétés impliquées dans la distribution de tabac qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires à partir de ces activités de distribution.
		Les investissements directs dans des émetteurs souverains ayant une note Freedom House Index insuffisante sont exclus.
Proportion minimale d'investissements durables (uniquement pour les Compartiments conformes aux Articles 8 et 9 du SFDR)		1,50 %
Proportion minimale d'investissements alignés sur la taxinomie (uniquement pour les Compartiments conformes aux Articles 8 et 9 du SFDR)		0,01 %
Définitions	<p><b>ABS/MBS</b> désigne des titres adossés à des actifs / des titres adossés à des créances hypothécaires. Les ABS et/ou MBS peuvent inclure, sans s'y limiter, des billets de trésorerie adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations adossées à des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des instruments intermédiaires de placement en hypothèques immobilières, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des obligations adossées à des actifs synthétiques. Les pools d'actifs sous-jacents des ABS et/ou MBS peuvent comprendre des prêts (p. ex. prêts automobiles, prêts hypothécaires), des baux ou des créances (tels que des emprunts sur carte de crédit et des opérations « whole business » dans le cas des ABS, et des hypothèques commerciales et résidentielles émanant d'un établissement financier agréé et réglementé dans le cas des MBS), des flux de trésorerie issus de la location d'aéronefs, des paiements de redevances et des revenus cinématographiques.</p>	

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Markus Nilles  
Dirk Raab

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Nom du Fonds	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Coupon Select Plus V	Allianz Capital Plus Global
	<p><b>Actions A chinoises</b> désigne les actions émises par des sociétés constituées et cotées en Bourse (p. ex., la Bourse de Shanghai et la Bourse de Shenzhen) en RPC, négociées en CNY.</p> <p><b>Restriction LAFI</b> signifie qu'un Compartiment, indépendamment des Principes spécifiques de sa Catégorie d'actifs, de son objectif d'investissement individuel et de ses restrictions d'investissement qui continuent à s'appliquer pleinement, est soit investi physiquement et en permanence, à hauteur d'au moins 51 % de ses actifs (le montant des actifs du Compartiment aux fins de la Restriction LAFI étant déterminé selon la valeur des actifs du Compartiment sans prendre en compte ses passifs), dans une Participation au capital conformément à l'Article 2 de la Section 8 de la loi LAFI pour être qualifié de « fonds d'actions » en vertu de la loi LAFI (« Alternative 1 »), soit investi physiquement et en permanence à hauteur d'au moins 25 % de ses actifs (le montant des actifs du Compartiment aux fins de la Restriction LAFI étant déterminé selon la valeur des actifs du Compartiment sans prendre en compte ses passifs) dans une Participation au capital conformément à l'Article 2 de la Section 8 de la loi LAFI pour être qualifié de « fonds mixte » en vertu de la loi LAFI (« Alternative 2 »).</p> <p><b>Investissements à haut rendement de Type 1</b> désigne un investissement dans des Titres de créance ayant, au moment de l'acquisition, une notation de BB+ ou inférieure (Standard &amp; Poor's et Fitch), de Ba1 ou inférieure (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gérant. S'il existe une limite d'investissement minimum (maximum) en Investissements à haut rendement de Type 1 conformément aux Restrictions d'investissement d'un Compartiment, la notation la plus basse (la plus élevée) disponible d'un Titre de créance au jour d'acquisition joue un rôle fondamental dans la décision d'acquisition de ce Titre de créance en tant qu'Investissement à haut rendement de Type 1. De manière générale, il n'est pas prévu d'acquérir des Titres de créance notés seulement CC, C ou D (Standard &amp; Poor's), C, RD ou D (Fitch), ou encore Ca ou C (Moody's).</p> <p><b>Investissements à haut rendement de Type 2</b> désigne un investissement dans des Titres de créance ayant, au moment de l'acquisition, une notation comprise entre BB+ et B- inclus (Standard &amp; Poor's et Fitch), entre Ba1 et B3 inclus (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gérant. S'il existe une limite d'investissement minimum (maximum) en Investissements à haut rendement de Type 2 conformément aux Restrictions d'investissement d'un Compartiment, la notation la plus basse (la plus élevée) disponible d'un Titre de créance au jour d'acquisition joue un rôle fondamental dans la décision d'acquisition de ce Titre de créance en tant qu'Investissement à haut rendement de Type 2.</p> <p><b>Restriction relative à Hong Kong</b> signifie que, indépendamment des Principes spécifiques de la Catégorie d'actifs d'un Compartiment, de son objectif d'investissement individuel et de ses restrictions d'investissement qui continuent de s'appliquer pleinement, (1) l'exposition nette aux produits dérivés d'un Compartiment ne peut dépasser 50 % de sa Valeur nette d'inventaire, (2) si un Compartiment investit dans des Titres de créance, il ne peut investir plus de 10 % de ses actifs dans des Titres de créance émis ou garantis par un pays dont la notation de crédit est inférieure à la qualité « Investment grade » ou qui n'est pas noté et (3) si un Compartiment est réputé être un Fonds obligataire ou un Fonds multi-actifs (tel que défini selon l'Annexe 1, Partie B du présent prospectus), il peut investir moins de 30 % de ses actifs dans des instruments assortis de caractéristiques d'absorption des pertes (y compris des obligations contingentes convertibles, des Titres de créance senior non préférentiels, des instruments émis en vertu du régime de résolution prévu pour les institutions financières et d'autres instruments de capital émis par des banques ou d'autres institutions financières), dont 10 % maximum des actifs du Compartiment en question peuvent être investis en obligations contingentes convertibles. « Tout pays » tel que désigné à la phrase 1 de l'Alternative 2 peut désigner un pays, son gouvernement, une autorité publique ou locale ou un secteur nationalisé de ce pays.</p> <p><b>OCDE</b> désigne l'Organisation de coopération et de développement économiques.</p> <p><b>RPC</b> désigne la République populaire de Chine, à l'exclusion de la région administrative spéciale de Hong Kong, de la région administrative spéciale de Macao et de Taïwan.</p> <p><b>Fonds cible(s) SFDR</b> désigne un Fonds cible qui promeut des caractéristiques environnementales ou sociales ou qui a comme objectif des Investissements durables conformément à l'Article 8 ou à l'Article 9 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité. Le(s) Fonds cible(s) SFDR externe(s) peut/peuvent appliquer des caractéristiques de durabilité supplémentaires ou autres et/ou des critères d'exclusion différents de ceux applicables aux Fonds cibles SFDR internes tels que décrits dans le présent Prospectus.</p> <p><b>ISR</b> signifie Investissement socialement responsable.</p>	

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Markus Nilles  
Dirk Raab

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Nom du Fonds	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Coupon Select Plus V	Allianz Capital Plus Global
	<p><b>La Notation ISR</b> désigne une évaluation interne, basée sur la Recherche ISR et attribuée à une entreprise ou un émetteur souverain. Chaque Notation ISR est donc fondée sur l'analyse de critères tenant compte des domaines suivants : droits de l'homme, facteurs sociaux et environnementaux, éthique et gouvernance. Les Notations ISR peuvent être utilisées pour appliquer des filtres négatifs ou positifs à l'univers d'investissement d'un Compartiment, conformément à l'objectif de la Stratégie ISR. Bien que la plupart des participations des Compartiments soient assorties d'une Notation ISR, certains investissements ne peuvent pas être évalués selon la méthodologie de Recherche ISR. Parmi les instruments ne pouvant pas recevoir de Notation ISR, citons, notamment, les liquidités, les Dépôts et les investissements non notés.</p> <p><b>La Recherche ISR</b> désigne le processus global d'identification des risques et opportunités liés à un investissement dans des titres d'un émetteur, au regard des Facteurs de durabilité. Les données de la Recherche ISR combinent des données de recherche externes (qui peuvent comporter certaines limites) et des analyses internes. En combinant les résultats des analyses externes et/ou internes des Facteurs de durabilité, une notation interne (Notation ISR) est attribuée à une entreprise ou un émetteur souverain.</p> <p><b>La Stratégie ISR</b> désigne la stratégie d'investissement spécifique d'un Compartiment, qui se conforme aux principes d'un « investissement socialement responsable ». La description détaillée du processus d'investissement et des exigences de la Stratégie ISR est disponible dans les modèles précontractuels du Compartiment concerné, qui figurent dans l'annexe du Prospectus.</p> <p><b>Facteurs de durabilité</b> désigne les questions environnementales, sociales et relatives aux salariés, le respect des droits de l'Homme, la lutte contre la corruption et toute autre question de gouvernance.</p> <p><b>Restriction relative à Taïwan</b> signifie que, pour un Compartiment, (1) l'exposition de ses positions longues ouvertes en instruments financiers dérivés ne peut dépasser 40 % des actifs du Compartiment aux fins de gestion efficace de portefeuille, sauf dispense accordée par la Financial Supervisory Commission (FSC) de Taïwan, tandis que le montant total de ses positions courtes ouvertes en instruments financiers dérivés ne peut dépasser la valeur de marché totale des titres correspondants devant être détenus par le Compartiment à des fins de couverture, comme stipulé à tout moment par la FSC ; (2) s'il est réputé être un Fonds obligataire, (a) le montant total investi en Investissements à haut rendement de Type 1 et/ou de Type 2 ne doit pas dépasser 20 % (les Titres de créance qui sont considérés comme des titres de créance convertibles ne seront pas comptabilisés dans cette limite de 20 %, quelle que soit leur notation) des actifs de ce Compartiment, étant entendu que, si l'investissement d'un Fonds obligataire sur les Marchés émergents dépasse 60 % des actifs du Compartiment, le montant total investi par le Fonds obligataire dans des Investissements à haut rendement de Type 1 ou de Type 2 ne doit pas dépasser 40 % (les Titres de créance qui sont considérés comme des titres de créance convertibles ne seront pas comptabilisés dans cette limite de 40 %, quelle que soit leur notation) des actifs de ce Compartiment ; (b) le montant total des investissements en obligations d'entreprises convertibles, en obligations d'entreprises avec bons de souscription et en obligations d'entreprises échangeables ne peut dépasser 10 % des actifs du Compartiment ; (3) s'il est réputé être un Fonds multi-actifs, (a) le montant total investi dans des Investissements à haut rendement de Type 1 ou de Type 2 ne doit pas dépasser 30 % (les Titres de créance qui sont considérés comme des titres de créance convertibles ne seront pas comptabilisés dans cette limite de 30 %, quelle que soit leur notation) des actifs du Compartiment, ou tout autre pourcentage de ses actifs stipulé par la FSC ponctuellement ; (b) le montant total des investissements en Actions ne doit pas être supérieur à 90 % ni inférieur à 10 % des actifs du Compartiment ; (4) le montant total investi directement en Actions A chinoises et en obligations interbancaires chinoises (CIBM) ne doit pas dépasser 20 % des actifs du Compartiment, ou tout autre pourcentage de ses actifs stipulé par la FSC ponctuellement ; et (5) son exposition ne doit pas avoir pour objet principal les titres taïwanais, lesquels ne doivent pas constituer son principal domaine d'investissement (c'est-à-dire plus de 50 % des actifs du Compartiment).</p> <p><b>Restriction d'investissement VAG</b> désigne le fait qu'un Compartiment, indépendamment des Principes spécifiques de sa Catégorie d'actifs, de son objectif d'investissement individuel et de ses restrictions d'investissement qui continuent à s'appliquer pleinement, dans la mesure où il investit dans (1) des ABS/MBS, ne peut qu'investir dans des ABS/MBS ayant, au moment de l'acquisition, une notation d'au moins BBB- (Standard &amp; Poor's et Fitch), d'au moins Baa3 (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gérant et qui ont été admis ou intégrés sur un marché officiel ou si l'émetteur possède son siège social dans un État signataire de l'Accord sur l'EEE ou un État membre à part entière de l'OCDE et dans la mesure où il investit dans (2) des Titres de créance (hors ABS/MBS), ne peut qu'investir dans des Titres de créance ayant, au moment de l'acquisition, une notation d'au moins B- (Standard &amp; Poor's et Fitch), d'au moins B3 (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gérant. En outre, la Restriction d'investissement VAG implique que, dans le cas où deux notations différentes sont disponibles, la plus basse prévaut. Si trois ou plus de trois notations différentes sont disponibles, la deuxième notation la plus haute prévaut. Une notation interne réalisée par le Gérant ne peut être envisagée qu'en cas de conformité avec les</p>	

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Markus Nilles  
Dirk Raab

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Nom du Fonds	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Coupon Select Plus V		Allianz Capital Plus Global	
	exigences définies par la circulaire allemande BaFin 11/2017 (VA). Les actifs tels que mentionnés à la phrase 1 et dont la notation a dû être revue à la baisse sous le seuil de notation minimale indiqué à la phrase 1 ne doivent pas représenter plus de 3 % des actifs du Compartiment. Si les actifs décrits dans la phrase susmentionnée dépassent 3 % des actifs du Compartiment, ils doivent être vendus dans les six mois à compter du jour de dépassement du seuil de 3 %, mais seulement dans la mesure où ils dépassent ce seuil. Les restrictions d'investissement relatives à des investisseurs VAG spécifiques ne font pas partie de la Restriction d'investissement VAG.			
Niveau de levier	-		0-2	
Méthode de gestion des risques	Approche par les engagements		Value at Risk relative	
Orientation régionale	Mondiale			
Marchés émergents	Autorisé			
Devises étrangères	Autorisé			
Fonds cibles	Le Compartiment peut investir ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC de manière illimitée.		Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.	
Duration (échéance résiduelle moyenne pondérée)	Entre -2 et 10 ans.		-	
SRI (indicateur synthétique de risque)	3			
SRRI	4			
Commission forfaitaire par an	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)
	A2 (EUR)	1,25 % / 1,65 %	C (EUR)	1,70 % / 2,10 %
	AT2 (EUR)		CT (EUR)	
Commission de placement	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)
	A2 (EUR)	2,00 % / 2,00 %	C (EUR)	-
	AT2 (EUR)		CT (EUR)	
Commission de vente	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)
	A2 (EUR)	-	C (EUR)	3,00 % / 5,00 %
	AT2 (EUR)		CT (EUR)	
Commission de sortie	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)
	A2 (EUR)	0,00 % / 2,00 %	C (EUR)	-
	AT2 (EUR)		CT (EUR)	
Taxe d'Abonnement par an	Catégorie d'Actions	Pourcentage	Catégorie d'Actions	Pourcentage
	A2 (EUR)	0,05 %	C (EUR)	0,05 %
	AT2 (EUR)		CT (EUR)	
Total des frais sur encours (TFE)	Catégorie d'Actions	Pourcentage	Catégorie d'Actions	Pourcentage
	A2 (EUR)	2,13 %	C (EUR)	1,75 %
	AT2 (EUR)		CT (EUR)	
Affectation du revenu / Date d'effet	Catégorie d'Actions	Référence	Catégorie d'Actions	Référence
	A2 (EUR)	Distribution / 15 décembre	C (EUR)	Distribution / 15 décembre
	AT2 (EUR)	Capitalisation / 30 septembre	CT (EUR)	Capitalisation / 30 septembre
Forme juridique	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) en vertu de la Partie I de la Loi			

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Markus Nilles  
Dirk Raab

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Nom du Fonds	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Coupon Select Plus V		Allianz Capital Plus Global	
Gérant	Allianz Global Investors GmbH			
Devise de base	EUR			
Jour de transaction / Jour d'évaluation	Luxembourg/Allemagne			
Heure limite de transaction	14h00 CET ou CEST, chaque Jour de transaction deux Jours de transaction précédant un Jour de transaction. Les demandes de souscription et de rachat reçues au plus tard à 14h00 CET ou CEST lors de tout Jour de transaction sont réglées au Prix de souscription ou de rachat du deuxième Jour de transaction suivant le Jour de transaction. Les demandes de souscription et de rachat reçues passées cette heure sont réglées au Prix de souscription ou de rachat du Jour de transaction suivant le deuxième Jour de transaction à compter du Jour de transaction.		11h00 CET ou CEST, chaque Jour de transaction	
Modèle d'évaluation à la juste valeur	-		Oui	
Mécanisme de swing pricing	Peut être appliqué			
Dépositaire	State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise			
Agent de registre et de transfert	State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise			
Date de clôture de l'exercice	30 septembre			

### Documentation commerciale

Les « Documents d'informations clés » actuels de chaque catégorie d'actions absorbante du Compartiment absorbant sont joints au présent courrier. Ces documents contiennent des informations importantes concernant les opportunités d'investissement et le profil de risque du Compartiment absorbant. Vous devez donc les lire attentivement.

Le rapport annuel du Compartiment absorbant est disponible quatre mois après la clôture de l'exercice. Le rapport semestriel est publié deux mois après la clôture du semestre.

Les documents susmentionnés et le prospectus sont disponibles auprès de votre conseiller et peuvent être consultés ou obtenus gratuitement sur demande, aux horaires de bureau habituels, auprès du siège social de la Société, de la Société de gestion et des agents d'information dans chaque pays où le Compartiment est enregistré à des fins de distribution publique. Ces documents sont également accessibles sur Internet à l'adresse suivante : <https://regulatory.allianzgi.com>.

L'opération de fusion sera examinée par un réviseur d'entreprises. Sur demande, nous serons ravis de vous transmettre gratuitement un exemplaire du rapport de fusion approuvé. Ce rapport sera disponible (en anglais uniquement) environ quatre mois après la Date de fusion. Des informations supplémentaires peuvent vous être fournies sur demande.

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Markus Nilles  
Dirk Raab

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

### Modifications du portefeuille du Compartiment absorbé à la suite de la fusion

La comparaison des Compartiments absorbé et absorbant a révélé plusieurs différences au sein des principes d'investissement, tel que décrit dans les « Catégories d'actifs autorisées ». Pour cette raison, avant la fusion, un repositionnement du Compartiment absorbé sera effectué, conformément aux dérogations autorisées aux principes d'investissement décrits à l'Annexe 1, partie A, paragraphe 4c) du Prospectus. Pour ce faire, tous les actifs du Compartiment absorbé seront entièrement cédés, et le produit de la cession sera utilisé pour acquérir des actifs correspondant à la stratégie d'investissement du Compartiment absorbant.

Les coûts liés aux décisions de gestion des placements au cours de la gestion du Compartiment absorbé avant la fusion, ainsi que les coûts liés au repositionnement et aux cessions, seront pris en charge par ce dernier. Afin de lever toute ambiguïté, aucun coût supplémentaire lié à la fusion ne sera imputé au Compartiment absorbé.

### Souscription d'Actions supplémentaires du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Coupon Select Plus V

L'émission de nouvelles actions a cessé le 3 juillet 2018.

### Rachat d'Actions du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Coupon Select Plus V

Les actions peuvent être rachetées sans frais au plus tard à 14h00 CET le 13 mars 2024, selon la procédure de rachat habituelle. Les demandes de rachat seront réglées pour la dernière fois au prix en vigueur le 15 mars 2024 et ne seront plus acceptées après 14h00 CET le 13 mars 2024.

### Vente des Actions du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Capital Plus Global après la Date de fusion

Les actions du Compartiment absorbant reçues lors de la Fusion peuvent être vendues une fois créditées sur votre compte-titres.

### Procédure de fusion

Après la Date de fusion, votre compte-titres sera crédité automatiquement, sans aucuns frais d'entrée ou autre, de la quantité d'actions du Compartiment absorbant correspondant à votre précédent placement dans le Compartiment absorbé.

À cette fin, la valeur de votre participation dans le Compartiment absorbé est divisée par le prix des actions du Compartiment absorbant. La participation dans le Compartiment absorbant ainsi obtenue sera ensuite créditée sur votre compte-titres. La conversion se basera sur le prix des actions des deux Compartiments en vigueur à la Date de fusion.

Le Compartiment absorbé ne distribuera pas de revenu pour les catégories d'actions de distribution pour la période allant de la dernière date de distribution jusqu'à la Date de fusion. À la Date de fusion, ce revenu

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Markus Nilles  
Dirk Raab

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

sera considéré lors du calcul du taux d'échange lors de la Date de fusion. Le Compartiment absorbé cumulera ses revenus au titre des catégories d'actions de capitalisation pour la période allant de la fin du dernier exercice jusqu'à la Date de fusion.

Pour les investisseurs domiciliés en République fédérale d'Allemagne, la fusion a également été publiée dans l'édition du 31 janvier 2024 du Börsen-Zeitung.

Veuillez noter que la Date de fusion susmentionnée est fixée en fonction du statut actuel des jours fériés du Compartiment. Il peut arriver que des jours fériés imprévus/ponctuels soient annoncés sur certains marchés, ce qui empêcherait le calcul de la valeur nette d'inventaire du Compartiment absorbé et/ou absorbant, ce qui entraînerait la nécessité de modifier la Date de fusion à la prochaine date d'évaluation.

Sincères salutations,  
Le Conseil d'administration

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Markus Nilles  
Dirk Raab